

**DECISION DG n° 2018-216**  
**portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 7 août 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

I – L'article 21 est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Article 21** : A la Direction des dispositifs médicaux, des cosmétiques et des dispositifs de diagnostic in vitro de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

- Monsieur SIRDEY (Thierry) est nommé directeur ;
- Monsieur THOMAS (Thierry) est nommé directeur adjoint ;
- Madame EVEN (Gwennaëlle) est nommée directrice adjointe ;
- Madame BRUYERE (Hélène) est nommée cheffe de l'équipe produits diagnostic, des systèmes radiogènes et des systèmes d'information ;
- Monsieur DI DONATO (Pascal) est nommé chef de l'équipe produits neurologie, ophtalmologie/ORL, pneumologie, anesthésie, dentaire et désinfection ;
- Madame MARLIAC (Nathalie) est nommée cheffe de l'équipe produits cardiologie, vasculaire et bloc opératoire ;
- Madame DI BETTA-RONEZ (Virginie) est nommée cheffe de l'équipe produits chirurgie viscérale, gynécologie, urologie et orthopédie ;
- Madame DUVIGNAC (Hélène) est nommée cheffe de l'équipe produits dermatologie, aide patient, transfusion et transplantation, endocrinologie, esthétique et cosmétique. ».

II – L'article 22 est supprimé.

III – L'article 23 devient l'article 22.

**Article 2** : La présente décision, qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Dr Dominique MARTIN

Fait le **28 SEP. 2018**

Directeur général